



Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 7

Procurations : 0

Délibération numéro

2022.25.08.02

Objet :

**DECISION
MODIFICATIVE 1**

**Annule et
remplace la
délibération
2022.09.06.16**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20220825-2022250802b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

Affichage : 19/09/2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 Août 2022

**Le vingt-cinq août mil vingt-deux dans la salle de la
Mairie de
Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur
Gérard CAPOT, Maire.**

Membres présents :

**M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme
MICHONNET Pascale, M. LEMAISTRE Alain, Mme
MAILLARD Martine, Mme CHARDEY Brigitte, Mme
RACINE Claire,**

**Absents excusés : M. AUBER François, Mme GEHAN
Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX
Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald,
Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique**

Secrétaire de séance : Madame Martine MAILLARD

**Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine,
Secrétaire de Mairie**

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de conseil
municipal du 22 août 2022 n'a pu se tenir faute de quorum.
Conformément à l'article L2121-17 du code général des
collectivités locale :

« Si, après une première convocation régulièrement faite
selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce
quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau
convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum. »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la
décision modificative 1 prise lors du conseil municipal du 09
juin présente une anomalie comptable au niveau des
chapters budgétaires 021

et 023.

Il est donc nécessaire de modifier la décision modificative
N°1.

Monsieur le Maire informe également que des crédits
supplémentaires en dépenses d'investissements doivent être
ouverts pour permettre la réalisation de certains travaux en
section d'investissement :

- L'ouverture de crédits pour le financement d'une
vitrine pour l'affichage à l'école élémentaire
- L'ouverture de crédits supplémentaires pour les
travaux préparatoires à la pose du préau à l'école
maternelle,
- L'ouverture de nouveaux crédits pour le
financement des travaux de réparation de la cour
de l'école maternelle
- L'ouverture de crédits pour l'acquisition de tables
pliantes pour la garderie
- L'ouverture de crédits pour le financement des
audits énergétiques des bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose d'inscrire et modifier les crédits
selon le détail ci-dessous :



Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 7

Procurations : 0

Quorum

Délibération numéro

2022.25.08.02

Objet :

**DECISION
MODIFICATIVE 1**

**Annule et remplace
la délibération
2022.09.06.16**

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
<u>En dépenses</u>	
Chapitre 042 – Article 6811 Dotation aux amortissements	+ 979.33€
6811 Dotation aux amortissements	
Chapitre 023 Virement à la section de fonctionnement	- 979.33€
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
<u>En recettes</u>	
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	- 979.33€
Chapitre 040 - Recettes d'investissement	
Article 28041411	- 82.07€
Article 28051	+ 372.00€
Article 2804111	+ 689.40€
<u>En dépenses</u>	
Opérations d'équipements	
Article 2181 – Opération 327 : Préau école maternelle	+ 1 500.00€
Article 2181 - Opération 324 : Réfection aire de jeux école maternelle	+ 3 200.00€
Article 2184 - Opération 308 : Mobilier Mairie	+ 1 200.00€
Article 2188 - Opération 3201 : Acquisition vitrine école élémentaire	+ 650.00€
Article 2031 - Opération 307 : Audits énergétiques	+ 4 600.00€
Article 2181 – Opération 3199 : ECP : travaux préau et marelles	+ 1 650.00€
Article 2188 - Opération 3293 Acquisition abris de stockage	+ 2 000.00€
Article 21311 – Opération 310 Cumulus étage Mairie	+ 1 000.00€
020 Dépenses imprévues	- 3 000.00€
Article 2128 – Opération 363 Aménagement cimetière	- 3 000.00€
Article 2182 – Opération 250 Acquisition matériel technique	- 7 350.00€
Article 2183 - Opération 300 Acquisition matériel multimédia	- 1 450.00€
Article 2132 - Opération 373 Rénovation Logement Communal	- 1 000.00€

Monsieur le Maire propose

- de supprimer la décision modificative 1 prise lors du conseil municipal du 9 juin 2022, non conforme à la réglementation,
- de réaliser de modifier et inscrire les crédits selon les opérations ci-dessus énumérées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

7 voix pour – 0 abstention – 0 voix contre

APPROUVE la décision modificative ci-dessus énumérée

Pour extrait conforme au registre

Le Maire

Gérard CAPOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20220825-2022250802b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

Affichage : 19/09/2022

